

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Projet d'établissement du collège les Champs

2014- 2017

Collège les Champs

**Réécriture du projet au cours de
l'année scolaire 2013 /2014
Présentation au conseil
d'administration du 27/03/2014**

Sommaire

Préambulep 3

Analyse de la situation p 4

Axes de développement du projet..... p 10

La Prise en compte de tous et la valorisation de chacunp 11

La communication p 17

**Socialisation et citoyenneté : autonomie- responsabilisation et
solidaritép 19**

L'ouverture culturelle p 24

Annexes :

- **La charte d'usage du réseau informatique et des ressources
internet et numériques p 28**

- **Le CESC P 31**
- **La place du sport au collège P 36**

Préambule

Un projet d'établissement avait été initié en 2000, et réactualisé partiellement en 2007/2008. Le changement de direction à la rentrée 2008 met en place, à la demande de Monsieur le Recteur le contrat d'objectifs. Ce dernier a été refait l'an dernier pour la période 2012/2016

Le projet actuel obsolète du fait de nombreuses évolutions au sein du collège nécessite une réécriture correspondant aux besoins de la population scolaire qui fréquente le collège comme des objectifs à atteindre pour améliorer les performances des élèves qui sortent du collège les Champs

Le travail de réflexion a été le fruit de l'ensemble de la communauté éducative, il définit la politique du collège « les Champs » pour les 3 années à venir.

- **Dans le domaine de la pédagogie :** la mise en place d'une politique de validation des compétences tout au long du cursus du collège, assure une continuité des parcours avec l'école et le lycée. Des dispositifs permettent à chacun de progresser (prise en compte des élèves à besoins particuliers ou aides personnalisées favorisant la fluidité des parcours).
- **Dans le domaine de l'orientation :** la mise en place d'un réel projet personnel d'orientation en partenariat avec le CIO permet à chaque élève de construire son projet tout au long du collège.
- **Dans le domaine de la socialisation et des apprentissages de la citoyenneté :** pour aider les élèves à devenir responsable et se sentir bien au collège avec un travail sur le respect de chacun et de l'environnement qui permet aux élèves de grandir dans un climat serein en se responsabilisant et en gagnant en autonomie jour après jour.
- **Dans le cadre d'une ouverture culturelle indispensable :** une politique documentaire partagée permet par l'intermédiaire de l'ENT de favoriser une large communication.

Ce travail a débuté en juillet 2013 et a fait l'objet de nombreux échanges :

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

- **une assemblée générale le 5/07/2013** : à partir du rapport d'exercice des thèmes de réflexion ont été choisis: la notation au collège, la prise en charge des élèves en difficulté, la validation du socle, la communication et le taux d'attractivité du collège.
- **le 11/09/2014** : une ½ journée de travail permet de proposer 4 grands thèmes de réflexion: la valorisation de chacun, le développement de l'ENT, les liaisons école / collège et collège / lycée
- enfin, des échanges sur l'ENT sur les thèmes précédents ont été possibles **entre le 11/09 et le 10/01**
- **Le 20/01, une soirée de travail a permis de valider les propositions** faites tout au long de la période d'échanges

Analyse de la situation

Le collège « Les Champs » est situé au Nord de la ville de St Etienne au sein du quartier de la Terrasse proche du Musée d'Art Moderne aux portes de la Plaine du Forez dans un cadre verdoyant, entouré de villas et proche d'ensembles urbains où se dressent de grands immeubles.

Construit en 1966 puis agrandi en 1972, le collège construit à partir de structure métallique de type « Pailleron » sera ensuite rénové à partir des années 90. Cette rénovation se poursuit de 94 à 99 et se termine durant les années 2000 par la construction de préaux, la plantation d'arbres et la pose de bancs. Dès 2005, le collège est dans sa configuration actuelle.

Son architecture, s'organise autour d'une salle de conférence et d'un magnifique CDI qui s'ouvrent de part et d'autre sur des bâtiments où s'organisent les pôles d'enseignements par secteur. Le service de la restauration qui accueille entre 400 et 500 demi-pensionnaires est le point phare de ce grand navire avec sa salle de restaurant sous une véranda en forme de rotonde.

Ce collège de type urbain et péri urbain, accueille les élèves du Nord-est de St Etienne (école Bergson, école de la Terrasse, école de la Chaléassière) mais aussi les élèves des communes périphériques (Villars, St Priest en Jarez, la Tour en Jarez, Saint Héand, L' Etrat). Au total, 11 écoles du secteur public alimentent le collège ainsi qu'une école privée de proximité. Situé dans le bassin Loire Sud, sa population a fortement augmenté à partir des années 70, et se stabilise entre 2000 et 2010. Depuis 2010 une désaffection au profit de l'enseignement privé et une baisse du potentiel explique le fléchissement des effectifs.

Si le collège a connu jusque-là une population hétérogène, composée d'1/3 de CSP (catégorie Socio-professionnelle) favorisés, 1/3 de CSP intermédiaires et 1/3 de CSP défavorisés ; **depuis la rentrée 2009 on observe une paupérisation des familles qui fréquentent le collège** ; en effet, à chaque rentrée on observe une augmentation des demandes de bourses. Les familles en difficulté dont l'un des membres (père ou mère) ou les deux sont en recherche d'emploi augmentent, de même on note une augmentation des familles mono parentales. Le nombre de familles très démunies sur le plan social et psychologique est en augmentation (plus de 2% en une année).

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Le personnel enseignant est compétent et apprécie le collège, il le manifeste par une grande stabilité cependant les équipes se renouvellent vite depuis les 5 à 6 dernières années par de nombreux départs à la retraite.

Les élèves obtiennent de bons résultats. **Tous les résultats sont pour la plupart au-dessus des moyennes départementales ou académiques (voire nationale)**, même si le recours à une notation rigoureuse ne reflète pas toujours le bon niveau des élèves qui sortent du collège.

Analyse chiffrée des 3 dernières années

Evolution des effectifs :

	2010	2011	2012	2013
Total général	989	999	970	932

Taux d'attractivité par école d'origine sur le secteur

écoles du secteur de recrutement	eff	eff pr clg	taux d'attractivité
Ecole Bergson St Etienne	35	27	77
Ecole La Terrasse St Etienne	21	16	76
Ecole de St Héand	22	1	3
Ecole j; Ferry St Priest	21	11	52
Ecole J. Mace St Priest	23	14	61
Ecole G. Sand St Priest	16	11	69
Ecole de L'Etrat	13	5	38
Ecole de la Tour en Jarez	14	7	50
Ecole J. Guitton Villars	18	16	89
Ecole J Ravon Villars	30	26	87
Ecole du Bourg Villars	35	31	86

rentrée 2013
rentrée 2012
rentrée 2011
rentrée 2010

165/248 ou 66,5%
185/266 ou 69,5%
191/245 ou 78%
192/246 ou 78 %

Analyse de la population scolaire

1 évolution du taux de boursiers

Taux	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Evolution n/n-1
1	98	120	108	73	121	48
2	38	44	56	67	73	6

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

	3	44	41	33	49	45	-4
Bilan		180 ou 17.1%	205 ou 19.6%	197 ou 19.8%	221 ou 22%	239 ou 24,5%	50

Remarque : boursiers de l'académie

	2010	2011	2012
% académique	24	24.5	24.1

2. Pourcentage d'élèves de 4^{ème} par LV2 (référence 12/13)

	etblt	département	académie	France
Allemand	5.7	8.3	8.8	10.1
Espagnol	77.1	70.3	68.9	73.6
Italien	17.2	15.2	10.9	5.6

3. Pourcentage d'élèves pratiquant le latin ou le grec (ref 2012/2013)

	etblt	département	académie	France
Latin en 5 ^{ème}	10.1	14	18.9	20.7
Grec en 3 ^{ème}	10.6	1.5	2.5	2.4

4. Difficultés scolaires

% d'élève en avance/ à l'heure/en retard d'un an / en retard de 2ans à l'entrée en 6^{ème}

	etblt	département	académie	France
% élèves en avance	1.4	2.5	3.9	3
% d'élèves à l'heure	87.7	85.9	85	84.9
%d'élève en retard d'1 an	10.8	11.1	10.9	11.6
% d'élèves en retard de 2 ans et +	0	0.1	0.2	0.4

% d'élève en avance à l'entrée en 6^{ème}

	2009	2010	2011	2012
Pr l'étblt	6.3	1.5	3.4	1.4
Pr le départt	3.4	3.2	3.2	2.8
Pour l'acad.	4.3	4.3	3.9	3.9
Pour la France	3.4	3.4	3.1	3

% d'élèves en retard d'un an à l'entrée en 6^{ème}

	2009	2010	2011	2012
Pr l'étblt	12.2	13.2	10.5	10.8
Pr le départt	14.3	13.2	12.3	11.1
Pour l'acad.	13.1	12.4	11.6	10.9

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Pour la France	13.5	12.9	11.9	11.6
----------------	------	------	------	------

% d'élèves en retard d'un an et plus en 3^{ème}

	2008	2009	2010	2011	2012
Etablissement	22	22.7	24.3	27.6	25.4
Loire	29.6	28.9	26.5	24.4	22.7
Académie	30.4	29	26.7	24.4	22.7
France	29.6	27.3	25.9	24.4	21.4

Caractéristique des personnels

% de femmes enseignantes (ref 2012/2013)

établissement	département	académie	France
71	63.7	65.9	63.4

% de personnels enseignants à temps partiel

établissement	département	académie	France
21.7	15.4	14.7	10.9

Age moyen des enseignants 2012/2013

établissement	département	académie	France
45.4	41.6	41.28	41.7

Ancienneté moyenne des enseignants

établissement	département	académie	France
6.8	6.5	6.1	6.1

L'ancienneté moyenne lors du dernier projet était de plus de 9 ans

Nombre d'élèves par structure

établissement	département	académie	France
25.12	24.21	23.76	23.63

Evolution de la DGH

Année	Dotation	Varaiation DGH	HSA	ULIS	HSE	Coord Handicap
n-6	1212		72			
n-5	1217	5	83	21h		

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

n-4	1125	-92	87	21h		
n-3	1104	-21	79	21h	225	
n-2	1082	-22	71	21h	220	
n-1	1046	-36	80	21h	232	21h
n'-1	1021,5	-24,5	64,1	21H		21h
N rentrée 2014	1018	-3,5	82	21 h	159	21h

Performances

Note moyenne aux épreuves écrites du DNB et valeurs ajoutées depuis la session

2010

	2011	2012
Notes moyennes	10.9	10.8
VA/ Acad.	+0.7	0
VA/ France	+0.8	+0.1
Notes moyenne Loire	10.06	13.5

Note moyenne en contrôle continu au DNB

	2012
Etablissement	12.4
Académie	12.8
France	12.9

Pour 2013 le % d'élève ayant des résultats aux épreuves écrites >= contrôle continu

	établissement	département	Académie
Français	63.7%	40.2%	40.8%
Mathématiques.	45.3%	28.8%	32.1%

Comparatif des moyennes pour 2013 des résultats au DNB

	établissement	département	Académie
CCF	12.9	13.1	13
Epreuves ponctuelles	11.1	10.9	10.8
Générales	12.2	12.1	12.1

Notes HDA et vie scolaire au DNB

	2011	2012	2013
Notes HDA étblt	11.45	11.56	11.77
Notes HDA Loire	13.41	13.5	13.87

Taux de validation du LPC

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

	2011	2012	2013
Etablissement	61.5	41.6	44.6
Loire	91.54	91.87	92.24

Taux d'accès de la 3^{ème} vers la seconde G/T

3 ^{ème}	2G/T	%	2 Pro	%	CAP	%
juin-08	178	68,2	50	19,2	17	6,5
juin-09	175	68,3	46	18	24	9,4
juin-10	185	72,3	27	10,5	34	13,3
juin-11	161	65,2	53	21,5	23	9,3
juin-12	164	62	52	19,6	35	13,1
Juin 2013	189	71	37	14	25	9.4

Comparatif taux d'accès en seconde G/T

	2008	2009	2010	211	2012
Département	53.1	56	54.9	56.2	56.3
Académie	57.6	59.6	60.1	60.5	60.9
France	56.2	58	58.4	59.4	60.3

Devenir des élèves de 3^{ème} en fin de seconde G/T pour 2012/2013

	etblt	académie	France
1 ^{ère} S	48.4	36.7	35.1
1 ^{ère} littéraire	11.6	7.7	9.4
1 ^{ère} ES	17.4	19.7	19.7
1 ^{ère} ST2S ou STG	11	12.1	13.3
1 ^{ère} STL ou STI2D	1.9	7.1	6.5
Redoublement	7.1	10.6	9.5
2de pro	1.9	1.4	1.8

Ce point chiffré est complété par une analyse faite par un groupe d'infirmiers de la « croix rouge » qui a fait une étude sur une classe de 3^{ème} au cours du 1^{er} trimestre 2013/2014. Cette étude doit nous interroger sur **le mal être** des collégiens en 2013

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

- **Consommation de stupéfiants** : 28% de la classe a déjà consommé de la drogue et 8% en consomme régulièrement. Statistiques similaires à celles nationales.
- **Estime de soi** : globalement les élèves sont satisfaits de leurs corps, or ce sont principalement les filles qui ne sont pas satisfaites de leur poids mais estiment être bien dans leur peau. Les données nationales indiquent que la majorité des élèves de 15ans se considère à peu près au bon poids (59.8% des garçons pour 47% des filles).
- **Elèves de 3^{ème} qui pratiquent une activité physique régulière (au moins 2h par semaine) 88% des élèves de classe sont dans ce cas.** Au niveau national 75% pour les garçons et 71.7% pour les filles.
- **Etat psychologique (suicide)** 36% des élèves de la classe connaissent dans son entourage une personne qui a pensé au suicide, 16% des élèves sont tristes très fréquemment et 8% ont des problèmes dont ils ont du mal à parler. Globalement le suicide concerne mieux l'entourage de l'élève que lui-même
- **Fumeurs** : 60% de la classe sont des non-fumeurs et 16% fument quotidiennement. En France 18% des jeunes de 15ans ont un usage quotidien du tabac. Les données coïncident.
- **Alimentation** : Dans la classe 88% des élèves ne sautent pas de repas mais 52% ne portent pas d'attention à l'équilibre alimentaire. En France seulement un quart des jeunes de 11 à 14 ans ont une consommation de fruits et légumes correcte.

Tous ces travaux ont conduit à définir **les axes de développement de ce nouveau projet d'établissement** :

- 1. Prise en compte de tous et valorisation de chacun : maîtrise du socle**
- 2. Favoriser la communication au sein de la communauté éducative**
- 3. Socialisation et citoyenneté : autonomie /responsabilisation et solidarité**
- 4. Ouverture culturelle**

Annexe 1: la charte du réseau informatique et des ressources numériques

Annexe 2 : le CESC

Annexe 3 : la place du sport au collège

Pour mémoire les axes du contrat d'objectifs 2012/2016 sont :

- **Axe n°1 : Proposer à chacun un parcours personnalisé avec une évaluation motivante**
- **Axe n°2 : orientation choisie et concertée pour chacun**
- **Axe n°3 : Développement de la liaison école /collège et collège/ lycée**

Axe n° 1 : La prise en compte de tous et la valorisation de chacun : la maîtrise du socle

1. Les dispositifs d'aide mis en place

Constat :

Nous devons solliciter de plus en plus les élèves afin de **stimuler chez eux une motivation** qui va leur permettre **de progresser et trouver ou retrouver une envie d'apprendre**. Pour cela plusieurs dispositifs d'aide sont mis en place au collège.

Moyens mis en place

- **AP en classe de 6^{ème}** : une heure est inscrite à l'emploi du temps de tous les élèves des classes de 6^{ème}. Cette heure assurée par le professeur principal propose une aide méthodologique et une aide au travail personnel (aide et entraide) des élèves. Cette heure est **obligatoire pour tous. Durant cette heure une présentation du CDI de ses outils est organisée**. Par la suite un travail sur la méthodologie, la lecture, et des groupes de travail en fonction des projets des classes sont envisagés.
- **Un renforcement horaire est aussi proposé aux élèves qui rencontrent des difficultés en classe de 6^{ème}**, en mathématiques ou en français ou en anglais. Cette aide est dans l'emploi du temps. L'élève est désigné par son professeur principal ou le professeur des matières concernées. **L'élève désigné est obligatoirement inscrit** sur une période à cette heure de « **soutien** ». La participation de l'élève est ensuite réexaminée à chaque période en fonction de son évolution.
- **Une heure de vie de classe est inscrite à l'emploi du temps de toutes les classes de 5^{ème} /4^{ème} et 3^{ème}**. Cette heure permet de travailler la méthodologie, la vie au sein de la classe, elle permet de préparer les conseils de classe et d'en faire le bilan. Elle est également utilisée pour travailler sur les PDMF et l'orientation. Dans tous les cas elle assurée par le professeur principal de la classe.
Le CDI s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de ces heures au niveau des PDMF et de l'orientation. Une aide de la documentaliste est apportée en méthodologie liée à la lecture, à la connaissance et à l'écriture, mais aussi à la connaissance des outils et des moyens de recherche informatique.
- **L'accompagnement éducatif** mis en place par le collège propose sur la tranche horaire 16h/18h du lundi au vendredi :

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

- ✓ **Une aide aux devoirs** et aux leçons assurée par les assistants d'éducation. La participation est basée sur le volontariat et l'inscription est valable sur une période.
- ✓ **Une aide matière** assurée par les professeurs. La participation est basée sur le volontariat et l'inscription se fait à chaque séance en s'inscrivant au plus tard la veille (jusqu'à la récréation de 10h) en précisant le sujet sur lequel ils souhaitent travailler.
- ✓ **Du SOS natation** : après des tests en début d'année une « **mise à niveau** » est organisée afin que tous les élèves du niveau 6^{ème} puissent valider le savoir nager du pallier 3 en fin de cycle d'adaptation.
- ✓ **Une ouverture culturelle** est également proposée dans ce cadre avec les activités de la chorale et de l'atelier.
- ✓ Une activité « **bien être** » est proposée aux élèves au sein de **l'atelier d'art thérapie**.
- ✓ Une aide plus personnalisée encore pourra être mise en place **dans le cadre de PPRE** (projet *personnel de réussite éducative*) si un élève manifeste des difficultés plus spécifiques (organisation, FLE....) Dans ce cas il est proposé à la famille à travers un « **contrat** » une aide personnalisée et individualisée sur une période donnée. Un bilan est obligatoirement effectué avec la famille en fin de période au cours d'un entretien.
- ✓ **Un accompagnement dans l'acquisition du B2I** en lien avec la technologie et les professeurs principaux, mais aussi avec les autres disciplines est mis en place au CDI avec le professeur documentaliste.
- ✓ **Une aide méthodologique sur les dossiers HDA et PDMF** est en réflexion au sein du CDI

Remarque : différents projets peuvent être mis en place au CDI autour de la méthodologie, de la lecture ou de la recherche documentaire avec les classes de tous niveaux et toutes disciplines. Ces projets varient en fonctions des axes de travail proposés chaque année.

- Pour les élèves en « rupture » avec le système scolaire un dispositif que nous avons appelé « **DPCI ou Dispositif de Prise en charge Individualisée** » a été testé en 2013/2014 et a permis à quelques élèves 3 ou 4 de rattraper aux valeurs de l'école, de préparer leur orientation et de finir leur cycle.
L'objectif du dispositif que l'on souhaite pérenniser est de prendre en charge des élèves qui au sein de la classe ou par décrochage sont totalement perdus **et** posent des problèmes de comportement. Une équipe de professeurs volontaires les prend en charge afin de reprendre les bases des apprentissages, et des assistants d'éducation travaillent avec eux sur « les codes sociaux ». Dans le même temps la COP prépare avec l'élève un projet d'orientation. Des stages sont mis en place et le niveau visé à minima est celui du CFG.
- Enfin dans le cadre du CVC, est mis en place sur le 3^{ème} trimestre une entraide entre élèves de 3^{ème} appelée « **entraide brevet** » qui permet aux élèves volontaires de réviser le DNB avec leurs pairs.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

Chacun, avec l'ensemble de ces dispositifs, peut **progresser et retrouver le goût d'apprendre.**

Dans cet esprit il a été décidé de créer également dans le carnet de correspondance une rubrique « **coup de pouce** » pour aider les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et qui devront sur certaines plages horaires, **hors emploi du temps**, refaire un travail qui pourra être à nouveau noté.

Les devoirs pourront être signés pour que les familles puissent suivre régulièrement le travail de leurs enfants. De même, grâce à l'ENT un suivi étroit des notes, du cahier de texte et du contenu global des cours passés pourra être réalisé par les familles.

Dans cet esprit, l'acquisition d'un fonds documentaire pour tous les niveaux est mise en place, sans oublier la documentation pour les besoins des élèves qui ne parlent pas très bien le français ou les élèves qui rencontrent des difficultés en lien avec les programmes.

2. Un parcours pour chacun

En fonction de ses pôles d'excellence et ou de ses goûts il sera proposé à l'élève différentes options. Cependant, afin de travailler également sur les choix, **le cumul d'options ne sera pas autorisé, sauf le latin et le grec en classe de 3^{ème}. De même, l'abandon d'une option au cours du cursus collège n'est pas autorisé.**

Les parcours au niveau 6^{ème} :

- 2 sections sportives sont possibles
 - ✓ **GRS : Gymnastique rythmique et sportive**: pour les filles en partenariat avec le club de « *l'étoile de Montaud* » (2 x 2h d'entraînement par semaine en plus de l'horaire d'EPS)
 - ✓ **Volley** : section mixte, en partenariat avec un club, qui pourra trouver sa poursuite au lycée Simone Weil (2 x 1,5h d'entraînement par semaine en plus de l'horaire d'EPS)
- **Une section bilangue : anglais / russe** aura une coloration culturelle par un renforcement des matières artistiques (+1h). Avec ce parcours, le latin sera également conseillé dès la classe de 5^{ème}
- **Sans option** : dans ce cas l'horaire est de 26h hebdomadaire auquel s'ajoute l'AP obligatoire en 6ème _

Les parcours en classe de 5^{ème}

- Poursuite **des sections sportives**
- Poursuite **de la section bilangue**
- **Atelier photo /cinéma** (2h hebdomadaire)
- **Initiation latin** : pour **tous** les élèves (2h sur une période de 6 semaines) ou 2h pour un groupe en plus des 25h de cours et de la vie de classe ou seront travaillé les PDMF.
- **Sans option** : dans ce cas l'horaire est de 26h hebdomadaire auquel s'ajoute l'heure de vie de classe où sont travaillés les PDMF _

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

Les parcours en classe de 4^{ème}

- Poursuite **des sections sportives**
- Poursuite **de la section bilangue**. Celle-ci peut être associée **au latin** (3h hebdomadaire) (conseillé)
- Section **européenne anglais** (5h d'anglais soit +2h hebdomadaire)
- **Atelier photo /cinéma** (2h hebdomadaire)
- **Poursuite du latin** : 3h hebdomadaire
- **Sans option** : dans ce cas l'horaire est de 28h hebdomadaire auquel s'ajoute l'heure de vie de classe, ou sont travaillés les PDMF.

Dans tous les cas, toutes ces options peuvent être associées à la LV2 de leur choix : **allemand, espagnol ou italien** (sauf pour les élèves ayant choisis le russe en classe de 6^{ème})

Les parcours en classe de 3^{ème}

- Poursuite **des sections sportives**
- Poursuite **de la section bilangue** qui peut être associée **au latin** (3h hebdomadaire) (conseillé)
- Poursuite de la section **européenne anglais** (5h d'anglais soit +2h hebdomadaire)
- **Poursuite du latin** : 3h hebdomadaire
- **Le grec** : 2 à 3h hebdomadaire.
- **Sans option** : dans ce cas l'horaire est de 28h hebdomadaire auquel s'ajoute la vie de classe, ou seront travaillés les PDMF.

Remarque

Les élèves sans option où les élèves de la section bilangue ou les latinistes peuvent prendre le grec (2h hebdomadaire)

Afin de faciliter le choix de la LV2 en classe de 4^{ème} nous précisons que dès la classe de seconde un élève peut découvrir une autre langue (en général sur tous les établissements une LV3 est proposée en espagnol, italien ou allemand)

Remarques :

- Les élèves de la section bilangue pourront poursuivre l'apprentissage du russe au lycée H d'Urfé en section européenne
- Les élèves ayant choisi l'espagnol pourront poursuivre l'apprentissage de l'espagnol en section européenne au lycée C. Fauriel
- Les élèves ayant choisi la section européenne « anglais » pourront poursuivre l'option au lycée S. Weil ou au lycée E.Mimard
- Les élèves ayant choisi la section « volley » pourront poursuivre la section au lycée S. Weil

Une option choisie doit être poursuivie tout au long du cursus du collège.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

Le collège propose également un parcours spécifique pour des élèves qui relèvent du champ du handicap :

Le dispositif ULIS : (*unité locale d'inclusion scolaire*) Les élèves qui fréquentent ce dispositif appartiennent à l'éducation spécialisée. (Voir plaquette jointe en annexe)

La priorité est donnée à la **socialisation** de l'élève, à la poursuite d'acquisition de connaissances avec ses pairs pour, au final être plus autonome dans sa vie de collégien.

Une évaluation initiale et une consultation des évaluations élémentaires sont effectuées. Celles-ci permettent de définir le profil de l'élève et de préciser les disciplines qui seront les plus favorables à la scolarisation, car sources de réussite et d'enrichissement.

Le dispositif se doit de compléter les compétences des élèves à partir du niveau de l'élève. Le coordonnateur personnalise chaque apprentissage après avoir clairement identifié chaque difficulté que rencontre l'élève. En outre, un travail d'anticipation et de retour sur les disciplines de scolarisation est proposé.

3. Mise en place du projet d'orientation tout au long du cursus collège

En classe de 5^{ème} et de 4^{ème} pendant les heures de vie de classe, les élèves travaillent sur les PDMF « *Parcours Des Métiers et Formations* ». Dans ce cadre le « kiosque ONISEP » du CDI complète l'information. Un travail est possible avec le professeur documentaliste afin d'accompagner les élèves. Une rubrique sur l'ENT est mise à jour et met du lien entre le travail proposé par les COP, les enseignants et le besoin des élèves.

En classe de 3^{ème}, l'élève précise son parcours à travers un stage en entreprise réalisé au cours du 1^{er} trimestre, avec le contrôle d'un tuteur, un rapport sera obligatoirement rédigé et sera présenté à un jury à l'oral.

Les COP attachés à l'établissement compléteront l'information donnée par les professeurs principaux pendant les heures de vie de classe. (Voir en annexe projet d'interventions des conseillères d'orientation)

Pour aider les élèves dans l'élaboration de ce parcours, un livret personnel d'orientation « PPO » *Projet Personnel d'Orientation*, suivra les élèves de la classe de 5^{ème} à la classe de 3^{ème}. Celui-ci devra le présenter au cours de ses visites au CIO (ou lors des entretiens avec les COP), mais aussi, il l'utilisera pour indiquer, toutes les visites, tous les mini-stages qu'il a effectués.

L'année de 3^{ème} doit permettre à l'élève **de finaliser son projet**. Pour l'aider dans cette démarche :

- une fiche navette sera distribuée aux élèves afin de les aider à réfléchir à un projet et mettre en adéquation leur souhait avec leurs résultats.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

- au cours du 2^{ème} trimestre, à partir de la « fiche navette » du 1^{er} trimestre il sera proposé aux élèves dont le projet n'est pas suffisamment finalisé ou mal positionné **un entretien d'orientation concerté. Cet entretien individuel, en présence de la famille de l'élève, du professeur principal, du COP et du Principal ou Principal adjoint a pour but d'apporter tous les conseils pour préparer l'orientation post collège et assurer à l'élève un parcours correspondant à ses choix et ses aptitudes.**
- **différentes animations** seront proposées aux élèves au cours de l'année de 3^{ème} afin de compléter leur recherche : fêtes des métiers, semaines de l'artisanat, de l'industrie, action 100 000 entrepreneurs....
Au CDI, le logiciel « inforizon » permet de donner du sens à leur recherche.

4. Développement du numérique pour chacun.

- Afin de faciliter les apprentissages chez tous les élèves et permettre une individualisation des parcours **un tutorat numérique sera développé.**
- **Evolution des « répertoires classes »** pour la diffusion des documents distribués en classe.
- **Création et mise à jour des fiches outils** permettant d'accompagner les différents utilisateurs des outils numériques en place au collège. Suivi des usages pédagogiques et administratifs afin de rester force de proposition et soutien en temps réel.
- Mise en place **« d'un cahier virtuel »**. Cet outil permettra **de fixer les repères**, en tout premier lieu, en histoire et géographie. Mais pourra aussi être développé dans les autres disciplines.
- Une **« bibliothèque sonore »** est disponible sur le cybercollège pour les élèves « dys ».
Un accompagnement des familles et des enseignants dans la mise en place de la bibliothèque sonore est assuré par le CDI.
- Une page sur le handicap sera développée avec des liens vers des sites de référence, supports numériques pour préparer au mieux le **dossier sur le CFG**.
- **Mise en place de rubriques thématiques** par discipline et par actions en sélectionnant la forme qui conviendra le mieux à chaque action.
- **L'usage des blogs et forums sera développé.**
- **L'usage des MP 3** du collège sera étendu pour l'apprentissage des langues vivantes (*baladodiffusion*).
- **Ressources numériques en ligne** : le site.tv, le cahier de texte, le logiciel de notes, les manuels numériques... sont proposées.
- **Veille numérique autour des usages innovants ou se mettant en place dans la société** : quels usages intégrer aux pratiques professionnelles et pédagogiques, quels usages maîtriser ?

Un questionnement sur le travail avec les tablettes et liseuses est engagé : quel usage au sein du collège ? Comment et pourquoi s'approprier ces outils ?

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Une actualisation régulière **de la charte aux usages numériques et informatiques** est pratiquée afin d'homogénéiser les pratiques de la communauté éducative et d'éduquer à des usages responsable de l'informatique, d'internet et du numérique.

5. Classes « DYS »

En 6^{ème} et en 5^{ème} des classes « dys » seront organisées : 5 à 6 élèves repérés seront regroupés au sein d'une classe à effectif allégé. Et, pour ces élèves, la mise en place d'un partenariat avec la bibliothèque sonore est organisée

6. EPS adaptée

Pour les élèves **ayant une dispense de pratique sportive** de plus de 2 mois ou permanente, 2h d'EPS adaptée à l'inaptitude de chacun seront incluses dans l'emploi du temps en priorité sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

7. Projet d'expérimentation d'une classe uniquement avec validation par compétences : « sans note » en 6^{ème}

Un groupe de travail sera mis en place dès la rentrée 2014 afin de réfléchir **à la mise en place d'une classe de ce type.**

Pourquoi réfléchir à cette classe ?

- Pour réfléchir et tester de nouvelles pratiques d'enseignement, de gestion de classe, de travail et de communication avec les familles, redonner confiance en soi
- Pour obtenir plus de souplesse dans le parcours de chaque élève, lui permettre un projet plus individualisé et proche de ses besoins d'apprentissage et de ses envies sans l'angoisse de la note
- Pour renforcer la continuité école /collège
- Pour travailler sur l'évaluation par compétences, avec un classeur de compétences disciplinaires liées au programme avec une partie transversale permettant à chaque élève et sa famille de connaître le chemin qu'il doit parcourir.

Pour cela un travail de réflexion s'impose pour mettre en place les groupes de projet, la communication avec les familles, le travail à la maison,... Il est important de réfléchir sur l'emploi du temps permettant de faire le travail au collège pour s'assurer que tous ont acquis les compétences visées.

Axe n°2 : Favoriser la communication au sein de la communauté éducative

1. Liaison école-collège

Ces liaisons sont à entrevoir comme **une continuité pédagogique pour les élèves.** Celle-ci n'est pas toujours évidente : le fonctionnement du système scolaire évolue, la diversité des élèves permet difficilement un travail homogène et linéaire. Certaines actions sont déjà en place avec les écoles primaires de secteur. Il est intéressant de les poursuivre et de les

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

diversifier.

En effet, les liaisons institutionnelles et en particulier le conseil école collège qui sera mis en place à la rentrée 2014, permettra de faciliter le passage du 1^{er} degré au 2^{ème} degré.

- **En octobre** : réunion avec les enseignants du 1^{er} degré du secteur pour faire le bilan de l'entrée en 6^{ème} pour chacun des élèves. De plus, faire le point sur les différentes actions qui seront organisées (pour faciliter cette liaison) et travailler sur les compétences à acquérir. Ils permettent un échange des pratiques pédagogiques et un travail sur les attentes scolaires liées à une classe.
- **En novembre /décembre** : accueil des élèves de CM2, accompagnés par les élèves de 6^{ème}, la vie scolaire, les enseignants de CM2 et l'équipe de direction, pour découvrir le collège. Un partenariat avec la STAS permet également de travailler sur le comportement dans les transports.
- **En Janvier** : des visites des écoles seront organisées avec des professeurs volontaires et l'équipe de direction.
- **En Janvier/février** : journée portes ouvertes du collège.
- **En Mai** : réunion avec les enseignants de CM2 pour faire le point sur les élèves pour faciliter le passage et prendre en compte dès la rentrée les élèves à besoins particuliers
- **Fin juin** : Prérentrée des futurs élèves de 6^{ème}. Au cours de la journée les élèves vont vivre une journée de 6^{ème} et découvrir la restauration scolaire et partir en vacances avec des conseils pour bien travailler !
- La chorale permet de confronter aussi les élèves de différents collèges et offre la possibilité aux enseignants de mettre leur travail en commun.

Dans ce cadre le CDI se présente comme un soutien et un accompagnement dans les projets toutes disciplines confondues. (défi lecture, recherche documentaire, exposition..) .Mais aussi, grâce à l'ENT outil de lien avec les écoles

2. Liaison collège-lycée

En complément des actions mises en place tout au long de l'année de 3^{ème} :

- Des réunions avec **la présence de proviseurs** sont organisées chaque année afin que ceux-ci puissent présenter leur établissement et ses caractéristiques.
- De plus une réunion sur **les procédures d'orientation et d'affectation** sera organisée chaque année au 3^{ème} trimestre.
- Des liens avec le lycée sont aussi mis en place en fonction des options (latin, russe...)

3. Liaison avec les familles

Elle s'effectue tout au long de l'année :

- avec la mise en place dès la rentrée de l'ENT qui permet de suivre la scolarité de son enfant de façon régulière et d'une « **info+ parents** » hebdomadaire qui permet d'annoncer les événements de la semaine, d'annoncer à l'avance les réunions, mais aussi donner des informations diverses (bourses, distribution de la semaine, planning des conseils.....).

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

Une formation ou information à l'usage de l'ENT est organisée pour les familles en début d'année. Le CDI propose ensuite une aide tout au long de l'année. Cette façon de communiquer n'enlève pourtant pas l'importance du papier, des différents échanges tout au long de l'année, et du **carnet de correspondance**, pièce essentielle pour l'élève afin de manifester son appartenance au collège. De plus, la participation des parents des élèves aux différentes instances, favorise le chemin construit ensemble et dans l'intérêt de chaque enfant.

- **fin septembre** des réunions pour faire connaissance avec les équipes pédagogiques de la classe de son enfant sont organisées.
- **en décembre** une rencontre avec le professeur principal ou un professeur de la classe pour la remise des bulletins du 1^{er} trimestre est prévue.
- **En février/ mars** les familles d'élèves de 3^{ème} sont rencontrées lors de l'orientation concertée
- **tout au long de l'année** des rendez-vous individuels avec les professeurs ou les CPE, l'infirmière ou l'administration du collège permettent un suivi individuel.
- La participation de parents volontaires à la **commission « menu »** du collège (et au sein des différentes instances du collège) renforce le partenariat collège /famille nécessaire à la réussite de chacun

4. La communication à l'interne

Elle s'effectue par l'intermédiaire de l'ENT et d'une information hebdomadaire « info+ » qui rappelle les différents événements de la semaine, permet de connaître les rendez-vous particuliers avec les familles (ESS...) et donne différentes informations sur l'actualité, permet la diffusion des plannings (conseils ...). A disposition de tous, chaque collègue peut indiquer au rédacteur l'article qu'il souhaite diffuser. Un exemplaire papier est au secrétariat, un autre à l'accueil du collège.

Des rubriques administratives permettent aussi de communiquer de façon plus ponctuelle sur des sujets particuliers.

L'ENT est un outil de travail pour les disciplines ou l'interdisciplinarité, mais , il permet aussi des services comme la réservation de salle ou de matériels numériques. Le CDI participe à ce niveau autant en termes de communication que de conseil.

Par le biais du logiciel documentaire et du site du CDI et de l'ENT le professeur documentaliste communique sur son travail, sur le fonds documentaire à destination des élèves et des enseignants (renouvellement, réassort, désherbage, nouveauté, avis des lecteurs, catalogues thématiques,...)

Axe n°3 : socialisation et citoyenneté : autonomie – responsabilisation et solidarité

Si le collège est d'abord le lieu du travail scolaire, il doit être aussi un lieu de socialisation. La socialisation est le processus par lequel les collégiens vont intérioriser des normes, c'est-à-dire des règles de conduite, des valeurs, et des idéaux qui orientent ces règles. Ce processus

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

doit permettre aux élèves de se préparer à devenir des citoyens conscients de leurs droits et devoirs.

De nombreux dispositifs et temps forts existent au collège visant à renforcer cette mission de socialisation. Rappelons ici que la mise en œuvre de ces dispositifs n'a de sens que dans un contexte général où l'on vise en permanence la réalisation de cette mission, y compris bien sûr pendant les activités d'enseignement.

Nous avons souhaité dégager deux axes forts autour de cette thématique transversale. Deux finalités majeures ont en effet guidé la rédaction de ce projet : l'autonomie et la responsabilité des élèves du collège d'une part et la mise en valeur et en pratique de la solidarité d'autre part, la seconde finalité reposant pour une part importante sur la concrétisation de la première.

I. Autonomie et responsabilité

1. Les instances de représentation des élèves :

Diagnostic :

Des instances légales et institutionnelles existent au collège (les délégués, l'assemblée générale des délégués), mais celles-ci vivent peu. Pour quelles raisons ? Elles ne sont d'abord pas très adaptées à un collège de notre ampleur (72 délégués à réunir pour l'Assemblée générale des délégués). On constate alors une absence de lien concret au cours de l'année entre l'AG des délégués et les représentants élèves au Conseil d'Administration (et inversement). Cela nous empêche de mener une formation des délégués tout au long de l'année. Nous constatons par ailleurs un décalage important entre les instances de représentation et le rôle des délégués au lycée par rapport au collège. Enfin il est important de former les élèves dès le plus jeune âge au fonctionnement démocratique si l'on veut qu'ils deviennent demain des citoyens responsables intéressés par l'espace public.

➤ **Renforcer le rôle des délégués élèves :**

Election des délégués :

Assurer une élection qui respecte les textes réglementaires : l'élection des délégués doit être un moment de formation civique durant lequel les symboles de la démocratie doivent être mis en valeur. Il nous semble primordial de maintenir et de renforcer le principe d'une élection uniforme pour tous les élèves.

Formation des délégués :

La formation des délégués doit devenir une formation continue tout au long du mandat de l'élève délégué et même avant avec :

- l'harmonisation de la campagne de sensibilisation à l'image de ce qui a été fait pour les élections,
- un temps de formation fort pour préparer les délégués au conseil de classe et à leur mission générale (prise de parole, prise de note, travail de groupe...),
- des contacts plus poussés et harmonisés avec les collectivités de rattachement,
- une liaison avec des élus de CVL de lycées ou lycées professionnels voisins (séquences de formation dispensée avec des délégués de lycée, des visites de délégués du collège dans les lycées partenaires).

Cette réflexion va être menée sur le bassin Loire sud

Faire vivre l'institution des délégués :

Dans le cadre réglementaire :

- Avec l'élection des représentants élèves au CA.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

➤ Mais aussi avec des innovations :

- Désignation au sein des délégués par niveau d'élèves siégeant à la commission « menu » (2 délégués par niveau).
- Mise en place **d'un Conseil de la Vie Collégienne (CVC)** inspiré du Conseil de la Vie Lycéenne. (Le conseil de la vie lycéenne rassemble dix élus lycéens et des représentants des personnels et des parents d'élèves. Ensemble, ils peuvent formuler des propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne. C'est le chef d'établissement qui préside cette instance.). Nous proposons que ce CVC soit élu par l'AG des délégués et qu'il comporte nécessairement deux délégués par niveau plus les trois représentants élèves au CA. Ce conseil se réunit avant chaque Conseil d'Administration du Collège et à la demande des élèves auprès du Chef d'Etablissement. En plus d'être un espace de formation et de préparation du CA, il doit être un espace de propositions pour les élèves élus (participation à l'ordre du jour, panneau d'information à destination des élèves).
- Création d'une orientation numérique dans le poste de délégué de la classe pour faire du lien entre le professeur documentaliste et les classes.

2. Connaissance de la Loi et du RI :

Diagnostic :

Les élèves ont du mal à comprendre la cohérence de la Loi à l'intérieur et à l'extérieur du collège. Il s'agit pour eux d'élargir leurs champs de socialisation mais ce n'est pas toujours simple. Par ailleurs, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et en particulier l'utilisation des réseaux sociaux offrent un nouvel espace de transgression qui pénètre le collège et les familles. Il faut adapter nos actions à ces nouveaux types d'infractions (droit à l'image, au respect de la vie privée, pages personnelles, blogs, messageries instantanées, téléphones portables...) et orienter ces actions vers les élèves mais aussi vers les familles. La charte de l'usage de l'informatique et du numérique est là pour créer un cadre législatif.

Mettre en cohérence les différentes actions de formation et d'information tout au long du collège/niveau:

• **Axe de travail pour les 6^{èmes} :**

- Connaissance du RI, de la Loi et des partenaires extérieurs, développer auprès des élèves la relation entre l'intérieur et l'extérieur du collège par rapport à la Loi:10 ans, l'âge de la responsabilité pénale (10, 13, 16, 18 ans sont les âges paliers de la responsabilité pénale : envisager une action dans la continuité de la scolarité au collège) .Deux actions sont mises en place :
 - ✓ jeu de Loi.
 - ✓ moi jeune citoyen.
- Hygiène et conduites addictives
- Présentation de la charte informatique et des règles de base liées à l'usage de l'informatique au collège avec le professeur documentaliste

• **Axe de travail pour les 5^{èmes} :**

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

- En lien avec le programme d'éducation civique de 5^{èmes} sur la sécurité : ASSR.
 - Action sur « **les dangers d'internet** » du Conseil Général à destination des élèves.
 - Action CDI/Vie scolaire.
 - Action sur l'estime de soi
 - Action sur le droit d'auteur et les usages en lien avec le contenu des cours par le professeur documentaliste.
- **Axe de travail pour les 4^{èmes}/3^{èmes} :**
 - Loi et justice en éducation civique.
 - Action sur l'utilisation des TICE
 - Action autour de la santé, dans et à l'extérieur des enseignements: sommeil, sexualité, tabac... etc. L'éducation à la santé est une condition importante de l'autonomie et de la responsabilité des élèves.
 - ASSR 3^{ème}.

3. Institutionnaliser des modes de résolutions pacifiques des conflits :

Diagnostic :

On demande et on attend des élèves qu'ils règlent leurs conflits de manière pacifique mais il n'existe ni d'espace ni de temps pour que cela puisse se réaliser.

Malgré les heures de vie de classe, il n'y a pas de moment institutionnalisé pour déjouer ou désamorcer les tensions. Nous devons être plus réactifs et donner aux élèves un espace et un temps qui permettent la verbalisation et la résolution des problèmes.

Mettre en place des conseils de "pédagogie institutionnelle" :

C'est une instance d'expression et donc de régulation des tensions et conflits entre élèves. Il est institutionnalisé et se réunit toutes les quinzaines. Il fonctionne par ordre du jour sur un cahier d'expression, ces délibérations sont conformes au règlement intérieur et aux principes généraux du droit (principe du contradictoire, respect des personnes.) Il permet aux élèves de suspendre leurs différends et de le soumettre au conseil, identifié par ces derniers comme un espace de résolution pacifique des conflits! Il permet également de traiter des sujets problématiques abordés par le professeur principal, ou le CPE, ou tout autre personne de la communauté éducative et de trouver une issue conforme à la loi et au respect de tous, dans la concertation, la réflexion, le vote et donc en s'exerçant à la démocratie et à la citoyenneté. Ce dispositif repose sur les recherches et les travaux de la pédagogie institutionnelle. Fernand Oury, Aïda Vasquez et Francis Imbert ont créé et expérimenté ces outils qui sont assez fréquemment mis en place dans le premier degré sous différentes formes et dans certains établissements novateurs.

Accueil au CDI : les règles de vie et de fréquentation, la gestion du planning et de l'organisation dans le travail scolaire offrent un lieu de socialisation supplémentaire aux élèves, qui doivent faire preuve d'autonomie et de prévision, dans la gestion de leur temps et de travail.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

II. De l'autonomie à la solidarité

La mise en pratique de la solidarité au collège repose sur la capacité d'autonomie des élèves et leur degré de responsabilité.

1. Impliquer les élèves dans les associations du collège.

Diagnostic :

Le foyer du collège compte de plus en plus d'adhérents. Face à la montée de l'individualisme dans la société il semble important de tenter des remédiations dès le collège et pour cela d'impliquer les élèves dans les associations et dans leur gestion.

Laisser une place aux élèves dans la gestion associative :

- entrée des élèves dans le CA et dans les bureaux des associations (postes doublés : adultes et élèves).
- exercice de démocratie participative.
- désignation d'un **correspondant Foyer dans chaque classe** : Les correspondants du foyer sont désignés dans chaque classe parmi les volontaires. Chaque élève recevra une convocation pour assister à l'assemblée générale du foyer qui a lieu à la rentrée scolaire. C'est alors pour lui l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement d'une association et pour certains d'y prendre part en se faisant élire, aux côtés d'un adulte, président, vice-président, trésorier ou secrétaire. Il s'agit ensuite pour chaque correspondant de rendre compte à la classe des activités proposées par le foyer tout au long de l'année et inversement de transmettre au foyer les suggestions des élèves. L'objectif est multiple : dynamiser le FSE, responsabiliser les élèves, les initier à la vie associative et les rendre partie prenante de la vie du collège tout en prenant conscience des possibilités qu'elle offre mais également des compromis et des contraintes qui s'imposent.

2. Impliquer les élèves dans une solidarité scolaire.

Diagnostic :

L'école est un lieu d'apprentissage alors pourquoi la solidarité ne devrait concerner que des domaines périphériques de la scolarité des élèves ?

Impliquer les élèves dans des relations d'aide scolaire, c'est s'occuper et mettre en valeur des élèves autonomes qui ont intégré les valeurs de la loi et le principe de responsabilité.

C'est, sous contrôle, leur permettre de développer leur autonomie à travers des actes de solidarité et d'entraide, c'est laisser émerger chez eux le sens de solidarité tout en mettant en place des relations d'aide profitables aux élèves qui rencontrent des difficultés.

Les élèves référents et l'entraide brevet :

Désignation d'**élèves référents**, avec les élèves de 3^{ème} uniquement. L'objectif est multiple : favoriser l'entraide et la réussite scolaire, encourager le travail de groupe, rendre les élèves responsables et autonomes, qualités requises pour l'entrée au lycée. Précisons ici que les élèves référents comme les élèves aidés peuvent en retirer un bénéfice. Ce dispositif doit permettre aux élèves référents qui explicitent et reformulent les leçons et exercices de mieux s'appropriier les savoirs et d'acquérir plus d'aisance à l'oral. Il doit permettre aux élèves aidés de progresser grâce au soutien de leurs pairs avec lesquels ils partagent un certain niveau de langage et une relation qui doit les mettre en confiance.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

Les élèves référents sont des élèves qui se portent volontaires pour aider leurs camarades de classe dans une discipline particulière. Ils seront choisis par le professeur de la discipline concernée. L'élève référent et les élèves qui souhaitent être aidés se réunissent en fonction de leurs besoins sur un créneau horaire déterminé en fonction de leur emploi du temps. Ils s'inscrivent sur un formulaire spécifique auprès de leur professeur qui le transmet ensuite à la Vie Scolaire. Le groupe se réunit soit en salle de permanence, soit dans une salle en autonomie, l'élève référent étant alors nommé responsable du groupe et de la salle.

3. L'accueil des nouveaux élèves.

Le dispositif de rentrée des 6^{èmes} :

L'ensemble du dispositif est un dispositif de solidarité en direction des élèves les plus fragiles. Le double accueil des élèves et des familles est selon nous très important.

Points à renforcer :

- L'accueil des élèves de CM2 par leurs pairs (délégués de 6^{èmes} qui accueillent les CM2 et présentent l'établissement et leurs sentiments lors de l'arrivée au collège).
- Visite de l'établissement afin de faciliter l'appropriation des lieux et des règles de fonctionnement.

Sensibilisation des familles sur les valeurs de solidarité, sur le fonctionnement de l'établissement.

- Présentation simplifiée du RI à destination des élèves de 6^{ème}.

L'évaluation des projets: quelques pistes d'indicateurs :

- projet mis en place en 3/5 ans.
- appropriation et connaissance de la Loi et du RI: bilan du registre des sanctions et des punitions, nature des incidents, absentéisme...
- renforcer le rôle du délégué: Bilan du CVC (participation des élèves aux réunions, capacité d'initiative, proposition, réalisation, dynamisme, diffusion de l'information auprès des autres élèves, compte rendu...). Implication, comportement des délégués en conseil de classe, dans la vie scolaire quotidienne.
- implication des élèves dans la vie associative du collège: nombre d'adhérents, participation des élèves à des postes à responsabilité, projets mis en place dans le cadre des associations, dynamisme.
- élèves référents; fréquentation, capacité d'autonomie, présence, qualité d'aide, comportement, bilans croisés référent/élève aidé.

Conclusion :

La socialisation des élèves et l'éducation à la citoyenneté concernent l'ensemble de la communauté éducative.

Les propositions qui viennent d'être présentées sont à la fois des propositions institutionnelles qui demandent une vigilance quant à leur mise en place (il ne faut en effet les mettre en place que si nous nous donnons la garantie que celles-ci fonctionneront avec dynamisme (le CVC par exemple) et à la fois des propositions qui reprennent des actions déjà en place, qu'il faut renforcer ou améliorer. **L'ensemble de ces actions demande quoiqu'il en soit à être coordonné pour être cohérent et avoir du sens pour les élèves. Cette coordination ne peut être réalisée que dans le cadre d'un CESC (voir projet du CESC en annexe) qui associe l'ensemble de la communauté éducative et qui s'inscrit dans la durée du projet d'établissement.**

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Axe n°4 : L'ouverture culturelle

L'ouverture culturelle du collège touche **tous les niveaux et tous les enseignements**. Elle est nécessaire pour accompagner les enseignements et répondre aux besoins du socle commun.

1. Les séjours linguistiques :

Pour accompagner **l'enseignement des langues des séjours linguistiques sont réalisés**. Cependant nous veillerons à ne pas disperser les élèves et solliciter à l'excès les familles. Les élèves des sections européennes doivent partir prioritairement en Angleterre ou dans un pays de langue anglaise.

Les enseignants de lettres classiques pourront organiser des voyages avec leurs classes, Les hellénistes et latinistes sont dans ce cas concernés prioritairement en 3ème autour du projet.

Un accompagnement des séjours linguistiques est organisé au CDI, en particulier par un travail avec les ressources documentaires, l'acquisition de livres en version originale pour la classe européenne ou dans le cadre de travaux plus spécifiques. Le CDI participe également à la préparation des expositions au retour, dans le cadre de l'exploitation des séjours.

Afin de permettre au plus grand nombre de participer à un séjour linguistique et pour assurer le respect du principe d'égalité devant le service public, un élève ne pourra bénéficier de plusieurs séjours que dans certaines conditions très spécifiques.

2. Les partenariats culturels

Le collège est partenaire avec le musée d'art moderne de St Etienne. En effet, dans une logique de proximité, afin de mettre en place un jumelage qui permettra aux élèves un parcours artistique et culturel cohérent qui s'inscrit dans la durée, la convention prévoit :

- un accompagnement des enseignants dans leur accès aux ressources documentaires.
Lien entre le collège et le musée par le biais du CDI et de l'ENT
- la découverte des métiers du musée (y compris les métiers « cachés»)
- la rencontre avec des artistes
- l'assistance au développement de projets, de pratiques...
- la valorisation des projets en HDA en particulier
- la mise en ligne sur l'intranet des travaux des élèves au musée
- la mise en place de visites en 5^{ème} et d'atelier en 3^{ème}

3. Les liens avec l'extérieur, les lieux de cultures :

L'Intégration d'espaces de culture au sein du collège est proposée chaque année : (liens avec les acteurs culturels locaux) : musées, cinémas, opéra, fête du livre, école d'architecture, les archives départementales, Crij Loire, association « allons lire »... Ces liens se traduisent à

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

travers plusieurs actions destinées à différents niveaux, actions ponctuelles ou bien réalisées sur une année scolaire. Le CDI est pleinement partenaire de ces actions et tend à être force de proposition dans ce cadre en veillant à ne négliger aucune discipline

Parmi toutes les actions proposées on note :

l'action « collègue au cinéma », la participation à la saison de l'opéra, l'atelier artistique sur la photographie, la chorale, le travail du professeur-documentaliste avec le milieu de livre stéphanois, l'expo-vente de livre, l'exposition en prêt au sein du collège, rencontre avec des auteurs, la participation à des concours de lecture, la visite de lieux de mémoire (CHRD),...

La culture est aussi envisagée par le biais de l'association sportive, du foyer et de la demi-pension : inscription dans différents **projets facultatifs** permettant une éducation au goût, à la citoyenneté, à la solidarité, au développement durable ...etc.

Conclusion :

Toutes ces analyses, ces réflexions, ces projets sont le fruit d'un travail commun qui permet de dégager les grands axes **de l'action pédagogique et de l'action éducative au collège, ce sont des éléments fédérateurs de la politique globale du collège les Champs** dans tous les domaines.

« Pour que la loi du progrès existât, il faudrait que chacun voulût la créer ; c'est-à-dire que, quand tous les individus s'appliqueront à progresser, alors, l'humanité sera en progrès »

Ch. de Baudelaire (journaux intimes)

Evaluation :

Le taux d'attractivité à l'entrée du collège, le suivi des cohortes, le climat du collège, l'analyse des performances des élèves, permettront d'apprécier les effets des actions mises en place.

Le rapport du chef d'établissement présenté chaque année au conseil d'administration s'attachera à montrer l'impact de la politique dégagée dans ce projet et permettra de le faire évoluer.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Collège les Champs

Annexes

ANNEXE 1

CHARTRE D'USAGE DU RÉSEAU INFORMATIQUE ET DES RESSOURCES INTERNET ET NUMÉRIQUES DU COLLÈGE LES CHAMPS DE SAINT-ETIENNE

Cette charte se doit de définir les règles d'utilisation des différents outils et systèmes informatiques à usage pédagogique du collège les Champs de Saint-Etienne. Elle est incluse dans le règlement intérieur et présente dans les différents lieux d'utilisation.

Elle répond aux différentes lois en vigueur.

Loi 78-17 du 16 janvier 1978 « informatique, fichiers, libertés »

Loi 85660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels

Loi 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

Loi 92-597 du 1 juillet 1992 sur le code de la propriété intellectuelle

Loi 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.

1- Application de la charte :

Les obligations et règles de cette charte s'appliquent à tout utilisateur du réseau informatique et des outils mis à leur disposition dans le cadre de la pédagogie au sein du collège les Champs. Et ce, pour des enseignants, élèves, personnels administratifs ou techniques ou à tout utilisateur invité.

2- Gestion du réseau et des moyens administratifs du collège les champs :

2-1 Mission des administrateurs : désignés par le chef d'établissement, ils gèrent le compte des utilisateurs.

Dans le cadre de cette mission, ils ont l'autorisation de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques. Ils n'ouvrent de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document et peuvent le fermer s'ils ont des raisons de penser que l'utilisateur viole les règles de cette charte.

2-2 Mission du référent numérique : désigné par le chef d'établissement, il gère les comptes utilisateurs de l'ENT et veille à la formation des utilisateurs. Il assure un suivi de ces outils et de ces avancées auprès de l'établissement et de ses utilisateurs.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

2-2 Accès aux moyens informatiques du collège les champs :

Celui-ci est exclusivement autorisé pour des activités pédagogiques et d'enseignement ou de documentation et d'information. Sauf, autorisation du chef d'établissement, ces moyens ne seront pas utilisés pour d'autres réalisations que celles confiées aux utilisateurs.

Un compte informatique par service informatique ou ressource numérique est attribué à chaque utilisateur (nom et mot de passe). Ils lui permettent de se connecter au réseau pédagogique ou à chacune des ressources numériques nécessaires pour la pédagogie au sein du collège.

Ces comptes sont obligatoirement nominatifs, personnels et inaccessibles. Chacun est responsable de l'usage qu'il fait de son compte.

L'établissement est doté d'un ENT lui permettant de publier des travaux de classes ou de groupes de travail spécifiques (CVC, ateliers, clubs, etc).

L'établissement est doté d'un ENT lui permettant de mettre en place une communication entre les différents utilisateurs (messagerie, discussion en ligne, etc), dans un cadre pédagogique, à partir de tout outil connecté à Internet dans et hors du collège.

En cas de dysfonctionnement de ses comptes ou de suspicion de violation de ceux-ci, l'utilisateur prévient l'administrateur.

L'utilisateur « élève » n'est pas autorisé à un accès libre aux ressources pédagogiques. Celles-ci sont toujours réalisées sous la présence d'un adulte.

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'accès peut être interrompu, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers.

3- Respecte de la déontologie informatique.

3-1 Règles générales :

Tout utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et à n'effectuer intentionnellement aucunes opérations pour pourraient avoir les conséquences suivantes :

- de masquer sa véritable identité (aucun pseudonyme dans la communication informatique)
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- de modifier ou détruire les informations ou données qui ne lui appartiennent pas
- d'accéder à des informations ou données appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, vidéos ou images provocants, diffamatoires ou injurieux.
- De porter atteinte aux fonctionnements des outils de communication par un usage privé, abusif ou non contrôlé.
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté ou non au réseau
- de se connecter ou de tenter de se connecter sur un site ou un compte sans autorisation
- d'utiliser une œuvre de l'esprit sans l'autorisation de son auteur (par exemple : morceau de musique, photographie, livre, site web, etc.)
- d'utiliser les outils informatiques et numériques du collège à des fins privées.

Utiliser, diffuser ou réaliser un programme numérique ayant de tels buts est interdit catégoriquement.

L'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement pour une utilisation d'ordre pédagogique.

L'usage de services de dialogue, d'enregistrement de sons, de vidéos, de photographies, de réseaux sociaux est uniquement accepté dans le cadre d'un projet pédagogique spécifié et encadré par les règles liées à ce règlement.

3-2 Utilisation de logiciels et respect des droits de la propriété

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur.

L'utilisateur s'interdit de faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine publication.

Il ne devra pas faire de copies d'un logiciel commercial, contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

3-3 Moyen de contrôle

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

L'établissement se réserve le droit de filtrer les accès sur les services Internet.

Des moyens sont mis en place pour le contrôle des connexions : journaux de connexions, logiciels de contrôle par double-écran, etc. Ces contrôles seront mis en place dans le cadre de la protection des élèves et notamment des mineurs et/ou dans un souci de protections des données et ressources informatiques et numériques.

L'établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés dans le cadre de la messagerie électronique et l'accepte. Il ne pourra, de ce fait, en être tenu pour responsable.

3-4 Utilisation équitable des moyens informatiques

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe l'administrateur réseau de toute anomalie constatée.

L'utilisateur doit s'efforcer de n'occuper que la quantité d'espace disque qui lui est strictement nécessaire.

Les activités risquant d'accaparer fortement les ressources informatiques devront être effectuées aux moments qui pénalisent le moins la communauté éducative.

L'utilisation des ressources informatiques et numériques est soumise à réservation. La réservation doit pouvoir être effectuée par tous tout au long de l'année et non de façon systématique.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail, de connexion à un espace numérique de travail, de service en ligne).

Un utilisateur d'outils numériques nécessitant la charge d'une batterie doit s'assurer que celui-ci sera chargé pour le prochain utilisateur.

3-5 Règles liées aux utilisateurs

L'utilisateur donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant et dans le cadre de la mise en œuvre du service, objet des présentes, ne soient traitées que pour les finalités de l'utilisation des services.

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle des services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques et numériques..., afin d'en éviter la saturation ou l'abus de leur usage à des fins personnelles.

L'utilisateur peut demander à l'Etablissement la communication des informations à caractère personnel le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre d'une production visible sur Internet, l'utilisateur s'engage à faire figurer autant que possible l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse de leur validité juridique (auteur, source d'origine, qualité de l'auteur, date de publication), ainsi que des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adaptation, nature des modifications apportées).

4- Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles définies dans cette charte s'expose au retrait de son compte informatique ou au retrait de la ressource en cause ainsi, qu'aux poursuites, disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ANNEXE 2

Projet d'établissement Collège les Champs Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de l'établissement, conformément aux dispositions des [articles R 421-46](#) et [421-47](#) du Code l'éducation. En tant qu'instance de réflexion, d'observation et de proposition, il conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence.

Le projet éducatif mis en place pour l'établissement et qui nécessairement évolue année après année au regard des problématiques identifiées se compose néanmoins de deux volets dont les objectifs principaux sont :

- **Comprendre et adopter des postures et des pratiques visant à l'épanouissement personnel des élèves (Estime de soi, hygiène de vie, pratique addictive)**
- **Développer la responsabilisation et l'autonomie des élèves (Conseil de la vie collégiale, commission menu, utilisation d'internet)**
- **Développer la notion d'entraide et de solidarité (entraide dans la classe, groupe solidarité)**
- **Créer un espace de parole autour de sujets liés à l'intime (éducation à la sexualité, arts et estime de soi)**

1^{er} volet : Mise en place d'actions ponctuelles à destination d'une partie ou de la totalité des élèves et de leurs familles

EDUCATION A LA SEXUALITE

Il s'agit de sensibiliser **les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}** à la problématique de la sexualité et de la relation amoureuse.

Les objectifs visés sont les suivants :

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

Permettre aux élèves de troisième d'aborder la sexualité librement, créer un espace de parole, engager un dialogue sur les problèmes auxquels ils sont confrontés face à leur sexualité dans les dimensions psychologiques, biologiques et sociales. La technique d'animation utilisée est le groupe /débat : à partir d'une phrase, les élèves doivent se positionner pour ou contre et argumenter leur choix.

Pour les élèves de quatrième, la sexualité est abordée sur la différence entre garçon et fille en citant pour chaque sexe les avantages et inconvénients. Les élèves mettent en commun leurs idées par 2, puis par 4, puis par 6 et échangent leur représentation en présentant leur travail. L'objectif est de les amener à prendre conscience de la notion de respect de soi et de respect de l'autre et accepter les différences de l'autre pour pouvoir vivre ensemble.

Intervenants : Infirmière, assistante sociale, professeurs et bénévoles

PREVENTION ANTITABAC

Il s'agit de sensibiliser **des élèves de sixième** en classe entière sur les effets du tabac et ou comment savoir dire non à la première cigarette sur une séance de deux heures.

Les objectifs visés sont les suivants :

Réfléchir à la dépendance et aux dégâts occasionnés par le tabac au niveau de la santé et de l'environnement, puis de reconnaître les moyens mis en place pour éviter les premières consommations.

Intervenants : Infirmière, professeurs d'EPS ou volontaire

ESTIME DE SOI

Il s'agit de sensibiliser **les élèves de cinquième en classe entière** à la notion d'estime de soi

Les objectifs visés sont les suivants :

Contribuer au développement des compétences personnelles, sociales et civiques des élèves.

Développer et renforcer l'estime de soi des élèves pour :

- limiter les passages à l'acte suicidaire face aux échecs de la vie
- limiter l'initiation et l'incitation aux conduites addictives
- faire face aux moqueries /railleries
- développer l'acceptation de soi et des différences.

Intervenants : CPE, infirmière, assistante sociale

HYGIENE

Il s'agit de sensibiliser **des élèves de sixième en classe entière** à la notion d'hygiène globalisant l'hygiène alimentaire, corporelle et le sommeil sur une tranche horaire de deux heures.

Les objectifs visés sont les suivants :

Susciter une réflexion et un débat sur la notion d'hygiène à partir d'un film de 20 mn, le but étant de leur faire prendre conscience des risques sanitaires et sociaux engendrée par une mauvaise hygiène.

Impliquer les élèves afin qu'ils soient acteurs de prévention pour leur santé et faire comprendre aux élèves que le comportement de l'individu en terme d'hygiène est dépendant de l'environnement social, économique et psychologique.

Intervenants : Infirmière+ professeurs EPS ou SVT

ART ET ESTIME DE SOI

Il s'agit d'une action à destination de tous les élèves du collège qui pourrait se trouver en situation de souffrance.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

L'art-thérapie évolutive, est une art-thérapie qui relie l'expression artistique et un travail psychologique permettant à chacun d'entre nous de libérer des émotions, des blocages, des croyances afin de travailler sur l'épanouissement de notre Etre.

L'art-thérapie évolutive peut accompagner des adultes, des adolescents, des enfants, en séances de petits groupes, ou en séances individuelles. Ce travail est adapté pour toute personne qui vit une rupture (deuil, divorce, maladie, travail...) ou qui souhaite mieux se connaître.

Dans le cadre du collège nos adolescents traversent toutes ces situations. L'impuissance qu'ils ressentent empêche certains de se mettre en route et la lassitude devant le travail scolaire ne fait que croître. D'autres c'est l'obsession d'être jugé, ou bien celle de juger les autres qui étouffe leur créativité.

Malgré leur jeunesse, nombreux sont nos élèves qui portent en eux de profondes blessures. Il est utile de les écouter et de les accompagner dans leur construction d'adulte en les guidant vers une autonomie véritable par la prise de conscience de leurs qualités individuelles. Dès lors ils sont en route pour être responsables de ce qu'ils deviennent.

Quelques exemples :

Dans la plupart des ateliers d'art-thérapie évolutive du collège, les adolescents qui viennent, expriment tragiquement leur « transparence » devant les autres (mutisme en classe, personne effacée, peur des autres...ou au contraire exubérance difficile à gérer, qui n'est qu'un masque, qu'un personnage qui cache le vide ressenti, ou mimétisme pour se noyer dans la masse)

Nombreux sont ceux qui attendent tout des adultes, le bon, comme malheureusement le mauvais. Il ne suffit pas toujours de dire « tu travailles pour toi...etc. », mais il convient de trouver les ressorts pour les mettre en marche.

Dans des situations tragiques comme par exemple des parents alcooliques, certains enfants portent en eux la honte, et l'inquiétude de devenir comme papa ou comme maman. Il est utile de leur faire découvrir leur unicité, leur volonté et leur force.

Le nombre croissant de familles éclatées, parfois recomposées ne laisse aucun enfant indifférent. Ils se sentent souvent otages pris dans un étau d'amour qui les déchire. Parfois ils se sentent marchandises...

Aujourd'hui, nous courons tous. L'essentiel n'est pas toujours une évidence, et l'égoïsme blesse. Les plus fragiles n'arrivent pas à suivre ce rythme de compétitivité et abandonnent. D'autres découvrent la difficulté du monde des adultes où il est guère possible de se montrer différent des autres et s'interrogent...

L'atelier d'arts-thérapie évolutive est un lieu pour déposer ses craintes, à l'aide de pastels et de la parole. C'est un lieu pour se découvrir, et repartir avec un nouvel élan.

Intervenants : Mme Ambonville (professeur d'éducation musicale)

SECURITE DANS LES TRANSPORTS

Il s'agit d'une action à destination des élèves de sixième.

Les objectifs visés sont les suivants :

Consolider le partenariat STAS-Collège

Donner du sens à la loi et la règle dans et hors l'école

Détecter les comportements déviants, en informer les familles et désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en acte violent par une meilleure collaboration des partenaires.

Intervenants : M Berolo responsable sécurité et prévention de la STAS anime ces séances en présence du professeur principal.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

LE JEU DE LOI

Cette action à destination des élèves de sixième est animée par les CPE et l'assistante sociale.

Les objectifs visés sont les suivants :

Education à la responsabilité, éducation au choix.

Sensibilisation des élèves à l'âge de responsabilité

A partir d'une situation concrète et de manière interactive les élèves vont exposer les choix qui se présentent à eux tout en les analysant au regard de la loi et du règlement intérieur.

Il s'agit de développer les différents champs de responsabilité : pénale, civile, disciplinaire, humaine et l'intérêt de choix réfléchis eu égard aux conséquences possibles.

Intervenants : CPE

MOI JEUNE CITOYEN

Cette action à destination des élèves de sixième est animée par l'assistante sociale et les CPE.

Les objectifs visés sont les suivants :

Explicitation des droits et devoirs des élèves

Aborder et décliner les droits de l'enfant

Présenter les différents partenaires et espaces chargés du respect des lois de la République

Détecter les élèves en situation difficile

Aborder les problématiques liées aux nouvelles technologies : droit à l'image, différenciation entre l'espace public et l'espace privé...

Intervenants : CPE

LES DANGERS D'INTERNET

Il s'agit d'une action en direction des élèves de 5^{ème}.

Les objectifs visés sont les suivants :

Comprendre les dangers liés à l'utilisation d'Internet

Identifier les pratiques légales et illégales

Adopter les bonnes pratiques et utiliser au mieux les ressources du WEB.

Intervenants : Personnel Conseil général, Professeur documentaliste

2^{ème} volet : Mise en place et le suivi de commissions dont les élèves sont les acteurs principaux.

Ces commissions, dont le but est la participation effective des élèves par le biais de leurs représentants siégeant à celles-ci, réfléchissent tout au long de l'année à des projets visant l'amélioration de vie au sein du collège et l'épanouissement de chacun avec comme maître mot la solidarité.

COMMISSION MENU

Composition :

- Chef d'Etablissement
- Chef d'Etablissement adjoint
- Adjoint gestionnaire
- CPE
- Infirmière
- Un ou deux parents
- Trois élèves

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

- La nutritionniste du Conseil Général sur invitation

Fonctionnement et missions :

Réunie environ 5 fois par an sur décision du Chef d'Etablissement, la Commission menu permet :

D'échanger de manière conviviale sur une moyenne de 7 semaines de menus élaborés par le chef de cuisine et contrôlés par l'adjoint gestionnaire sur le plan budgétaire

D'informer les usagers des évolutions en termes d'équilibre nutritionnel (application du plan alimentaire du Conseil Général, plan anti-obésité...), d'introduction de produits locaux et bio et de divers éléments budgétaires (prix des denrées, coût du repas...)

De tenir compte des souhaits et démarches des élèves dans la composition des menus, la préparation des repas, le fonctionnement du compost etc...dans le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité

De mettre en exergue, dans un esprit constructif, les difficultés rencontrées en termes de gaspillage des denrées, de renouvellement des matériels ou de fonctionnement des équipes concernées par la restauration scolaire

CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE (CVC)

Composition :

- Chef d'Etablissement
- CPE
- Les délégués des élèves au CA
- 8 représentants élus parmi les délégués des élèves (2 par niveau)

Fonctionnement et missions :

Le Conseil de la Vie Collégienne (CVC) est une instance qui a été créée à la rentrée 2010. Il rassemble des représentants d'élèves qui réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à leur vie quotidienne au sein de l'établissement.

Chaque année à l'initiative des élèves, des actions, projets visant l'amélioration des conditions de vie des élèves, le développement de la communication dans l'établissement, ou plus généralement favorisant le développement de la solidarité au sein du collège et de son environnement proche ou plus lointain sont conçus et mis en œuvre.

Ce conseil, pour la réalisation de projet spécifique, peut être sollicité pour mettre en place des groupes de travail. Ainsi, par exemple, durant l'année scolaire 2013 2014, un groupe solidarité a vu le jour afin de préparer une action en direction d'élèves hospitalisés pour l'année scolaire 2014 2015.

ANNEXE 3

Le sport au collège les Champs

Le projet EPS

La programmation des activités

Les sections sportives scolaires



Voir fiches

L'organisation de l'EPS adaptée

- 2 tranches horaires par semaine, sur une plage de 17h à 18h, accessibles à tous les élèves
- L'EPS adaptée est organisée pour les élèves qui sont inaptes en EPS et pour qui on ne peut pas proposer une adaptation du cours.
- Pour toutes les dispenses classiques pour lesquelles l'élève ne peut pas bénéficier d'EPS adaptée (Ex : dispense pour 3 semaines), le certificat médical est vu par le professeur d'EPS et transmis par l'élève à l'infirmière.
- Pour tous les élèves qui sont susceptibles de participer à l'EPS adaptée, l'enseignant garde le certificat médical et le dépose dans le casier du professeur responsable avec au dos le nom de l'enseignant, la classe, le nom et prénom de l'élève, les APSA pratiquées en EPS avec le jour et l'heure du cours.
- Cette opération s'adresse à tous les élèves de tous les niveaux. Les élèves de troisième sont prioritaires.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

- Sur la fiche d'inaptitude la durée de la dispense est obligatoirement noté (T1, T2... année...)
- L'enseignant garde l'élève en EPS tant que le Principal n'a pas validé la fiche d'inscription (fiche dialogue) pour préciser que l'élève est pris en charge sur les tranches d'EPS adaptée. Un coupon de la fiche dialogue est mis dans le carnet de correspondance de l'élève concerné. Une autre partie du coupon est à destination de la vie scolaire. Le professeur d'EPS de la classe s'assure de la ventilation de ces 2 coupons .

SOS natation

- Le mardi de 16h10 à 17h et le jeudi de 16h10 à 17h à la piscine Grouchy.
- Les élèves sont pris en charge au collège à 16h10 et sont libérés à la piscine à partir de 17h05. Ils peuvent être accompagnés au collège pour y être libérés.
- 2 groupes sont formés pour chaque créneau. Effectif maximum : 8 élèves, soit 32 sur l'ensemble des créneaux.
- Si l'effectif dépasse les 32 élèves, une organisation par trimestre sera mise en place en fonction des besoins.
- Le SOS Natation est organisé **pour permettre à tous les élèves d'atteindre au minimum le premier degré du savoir nager**. Soit sauter en grande profondeur, s'immerger sous un obstacle, nager 10m sur le ventre puis 10m sur le dos, réaliser un sur-place de 10 secondes et enfin s'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant. (circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011)
- Les élèves sont testés en début d'année dans chaque classe. Les élèves « non-nageurs » vont en SOS natation jusqu'à l'atteinte du savoir nager puis réintègrent leur classe.
- Les élèves des classes de 6^{ème} sont répartis le mardi ou le jeudi en fonction de l'emploi du temps, de l'effectif et de leurs cours d'EPS.

Sport et DNB

- 3 activités sont évaluées dans le cadre du DNB, elles sont issues de 3 compétences différentes et le niveau 2 doit être atteint.
- L'évaluation est construite selon les fiches évaluation nationales adaptées aux conditions spécifiques du collège.
- L'épreuve a lieu **en fin de cycle** (dates décidées au début de chaque année scolaire).
- Les dates sont données aux élèves et aux familles et correspondent à une plage de 2 semaines afin de parer aux conditions météorologiques pouvant perturber les épreuves.

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres
42 000 St Etienne

- Une date de rattrapage par épreuves est prévue. Les élèves inaptes lors de l'épreuve initiale y sont convoqués (convocation individuelle).
- Les élèves inaptes lors des épreuves doivent être en possession d'un certificat médical attestant d'une inaptitude partielle ou totale (cf modèle).
- La note de 0/20 est attribuée aux élèves ne justifiant pas d'une inaptitude lors du passage des épreuves (certificat médical).
- Les notes DNB ne sont pas prises en compte dans les moyennes trimestrielles.

Le projet associatif (UNSS)

Le projet de l'association sportive est partie intégrante du projet d'établissement du collège Les Champs. Il répond en particulier à l'axe 1, prise en compte de tous et valorisation de chacun, mais aussi à tous les axes définis dans le projet : l'ouverture culturelle, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté .

L'Association Sportive du collège les Champs est affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire).

Les enseignants de l'AS du collège engagent leurs élèves, au travers des activités sportives, sur 3 pôles (cf UNSS):

- Pôle promotion : Base-ball, Basket-ball, Hand-ball, Badminton, Tennis de Table, Golf, Danse et Natation.
- Pôle compétition (engagement en compétition UNSS) : GRS (établissement et section sportive excellence), cross, Badminton, Tennis de Table, Natation et Danse.
- Pôle formation Jeunes Officiels : Toutes les activités.

Les activités pour la saison 2013/2014

Base-ball, Basket-ball, Handball, Tennis de Table, Cross, Tennis de Table, Natation, Badminton, Danse, Golf.

Le projet en 3 axes :

- Le projet sportif s'articule autour de la volonté des élèves pour rencontrer ceux d'autres établissements mais aussi dans le respect des règles que génèrent ces compétitions organisées par les professeurs d'EPS. Le niveau s'étend du sous district (une partie des établissements solaire de St-Etienne par exemple) au championnat de France. Nous tentons de créer une émancipation autour de ces compétitions qui sont pour la plupart par équipes, organisées et arbitrées avec l'aide des enfants licenciés.
- La connaissance de la vie associative, le respect des règles qu'impose une vie collective organisée, la prise en compte des règles propres à toutes les activités sont des objectifs essentiels du projet éducatif.
- La poursuite des pratiquants d'une année à l'autre, le faible coût de la licence, la possibilité de pratiquer plusieurs activités et/ou de changer d'activité toutes les saisons, le temps de pratique (mercredi après-midi ou entre 12h et 13h) et la variété des pratiques,

Collège les CHAMPS

1 rue Olivier de Serres

42 000 St Etienne

sont au cœur de l'axe social de notre projet afin de faciliter la pratique de tous (filles/garçons, benjamins à cadets, compétiteurs/loisir/officiels, ...).

Collège les Champs